

Information sur la présence de COVID-19 au sein des prisons provinciales rendue publique
Le ministère de la Sécurité publique doit faire plus

Montréal, le 2 mai 2020 – À la suite des pressions des dernières semaines de la Ligue des droits et libertés (LDL) et d'autres organisations, le ministère de la Sécurité publique (MSP) a commencé, depuis le 29 avril, à rendre publiques les informations relatives à la présence de COVID-19 dans les prisons provinciales. La LDL est soulagée que le MSP fasse enfin preuve de plus de transparence sur la question, mais rappelle qu'il y a beaucoup plus à faire afin d'éviter une contagion importante dans les prisons.

« Enfin, le MSP a emboîté le pas à Service correctionnel Canada, qui diffuse, depuis le début de la crise sanitaire, les données sur le nombre de cas et sur les mesures prises dans les pénitenciers fédéraux. La population québécoise peut maintenant suivre quotidiennement la propagation du virus parmi les personnes incarcérées et le personnel des prisons provinciales », souligne Lucie Lemonde, porte-parole de la LDL.

« Les mesures de protection demeurent toutefois insuffisantes. Nous continuons de recevoir plusieurs appels de proches de détenu-e-s qui indiquent qu'il y a un grand décalage entre les déclarations du MSP et la réalité sur le terrain. On voit la même chose à tous les jours avec les Centre d'hébergement et de soins de longue durée. Les autorités affirment une chose et les gens sur le terrain en disent une autre », déplore Mme Lemonde.

« Nous réitérons que la seule solution pour éviter la spirale de contagion qui se profile à l'horizon, notamment à la prison de Bordeaux, est la libération de certaines catégories de détenu-e-s qui ne représentent pas un danger pour la sécurité publique. Jusqu'à maintenant, le MSP n'a annoncé que la suspension de l'exécution des peines discontinues. Selon l'information publiée sur son site, le ministère ne prévoit aucune autre mesure de réduction de la population carcérale et ajoute que, pour le moment, il n'entend pas modifier les modalités de remise en liberté afin de s'adapter à la situation. Cette position est contraire à l'avis de plusieurs expert-e-s et est déplorable », conclut la porte-parole.

À propos de la Ligue des droits et libertés

La LDL est un organisme sans but lucratif, indépendant et non partisan, issu de la société civile québécoise et affilié à la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH). Depuis plus de 50 ans, elle milite en faveur de la défense et de la promotion de tous les droits humains reconnus par la Charte internationale des droits de l'homme.

-30-

Pour informations et entrevues :

Elisabeth Dupuis, Responsable des communications de la Ligue des droits et libertés
C : 514-715-7727